

AVIS DE CONSTRUCTION

Cette publication annule et remplace celles publiées les 13 et 20 novembre 2020 qui contenait une erreur. Il s'agit d'une modification du permis de construire no 05-2018 accordé le 13 novembre 2018

Requérant :	Federico De Amicis, Rainweidstrasse 11, 6331 Hünenberg See / ZG
Auteur du projet :	IAL & Partners, Alberto Uboldi, Via Stella 17, 6850 Mendrisio / TI
Propriétaire foncier :	Idem requérant
Projet accordé :	Construction d'une maison individuelle avec couvert pour voiture et aménagement d'une piscine enterrée. Type de chauffage : pompe à chaleur air-eau et capteurs solaires sur le toit Modifications apportées aux aménagements extérieurs : Construction d'un mur le long du chemin du Pierrat (et non pas du Quart Derrière) avec des blocs de pierre naturelle et élargissement de la place de parc avec la construction d'un mur avec des blocs de pierre naturelle sur le côté Nord-Ouest à la limite des biens-fonds Nos 770 et 771.
Emplacement :	Parcelle No 756, au lieu-dit : chemin du Pierrat 28, commune de Romont, zone H1
Dérogations requises:	Art. 80 LR Art. 12 RCC (mur dépassant 1.2m) Accord des voisins
Dimensions :	Selon plans déposés
Construction :	Fondations béton. Étayage et parois en panneaux EPS avec structure béton. Façades plâtre, couleur blanc-gris. Toit à 2 pans, tuiles de couleur sombres

Dépôt public de la demande : la demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du bureau communal de Romont jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la Feuille officielle d'avis du district de Courtelary.

Les oppositions, **uniquement contre les modifications**, faites par écrit et dûment motivées, doivent être envoyées en double exemplaire au bureau communal de Romont. Les oppositions collectives et les oppositions multicopiées n'ont de valeur juridique que si elles indiquent le nom de la personne autorisée à représenter valablement le groupe d'opposants.

Le Conseil municipal

Romont, le 18 novembre 2020